

Avenir de la langue française

Journal de l'association *Avenir de la langue française* (créée en 1992)

n° 29 - novembre 2006

Éditorial

Par Jean GRIESMAR, vice-président

Divide ut imperes

Diviser pour régner

Nos lecteurs s'étonneront moins de ce titre en latin, s'ils se souviennent que, voici quelques mois, la présidence finlandaise de l'Union européenne a proposé de retenir le latin comme langue officielle de l'Union.

Absurde ! se sont écriés tous les anglophones d'origine ou d'adoption qui peuplent les administrations européennes. Mais, dans leur zèle routinier, ces conservateurs n'ont pas pensé que l'apparement absurde est souvent le signe d'un dérèglement réel et l'annonciateur d'une ruine future. En l'occurrence, l'incident est né d'une protestation allemande de voir la langue de Goethe si peu employée par les instances européennes... et de la crainte de voir surgir d'autres revendications analogues des locuteurs de diverses langues d'Europe. Mais on peut remarquer aussi que la proposition finlandaise émane d'un pays pratiquant une langue « minoritaire » et sans origine latine.

Il faut donc penser que la présidence finlandaise a eu conscience de se trouver face à un problème sérieux, puisque les divisions linguistiques de l'Europe ont pour résultat actuel de favoriser la langue des États-Unis, puissance non européenne. Ceux-ci et leur ancêtre britannique ont évidemment intérêt à favoriser ce monopole, avec les retombées culturelles et économiques. D'où, avec la complicité de l'administration bruxelloise, une politique sournoise mais continue d'affaiblissement des langues nationales et surtout un intérêt suspect pour les dialectes locaux de l'Europe. Ainsi, dans ce domaine comme dans d'autres, s'applique la devise latine rappelée ci-dessus et adoptée en son temps par Machiavel.

Cela dit, comment lutter contre cet impérialisme au moins aussi grave que les autres ? L'usage du latin peut-il apporter une solution ? Pour répondre posément à la question, il faut d'abord écarter les caricatures qui ne manqueront pas de surgir : pas question en effet d'utiliser le latin dans les débats de l'Assemblée et de la Commission. Les évêques eux-mêmes auraient le plus grand mal à relever le défi !

En revanche, le latin pourrait servir de langue de référence, notamment pour la rédaction des textes faisant foi, comme les « directives » de la Commission, ce qui éviterait à celle-ci de violer les traités qu'elle a la charge de faire respecter en diffusant des textes en anglais aux pays non anglophones !

Sur le plan pratique, cette règle aurait de nombreux avantages : ne pas favoriser les lecteurs anglophones de travaux de traduction qui s'imposent aux autres, bref disposer d'une langue « équitable » ; utiliser une langue aussi concise et plus précise que l'anglo-américain de nos technocrates ; disposer d'un outil adapté, car, contrairement à ce qu'on pourrait insinuer, il est possible de dire en latin tout ce qui concerne le monde actuel : si les Israéliens ont ressuscité l'hébreu, la tâche est plus facile pour le latin, longtemps toléré en Occident et tenu à jour par les soins du Vatican (dans un but évidemment tout différent !).

Messieurs de Bruxelles, un petit effort pour vous libérer des chaînes. *Sursum corda*, comme on dit en latin : haut les cœurs !

SAISINE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL: UN REJET INACCEPTABLE

77 députés avaient demandé de déclarer le protocole de Londres non conforme...

(LIRE EN PAGES 2-3)

Sommaire

ÉDITORIAL	1
NOTRE COMBAT : SES ACTEURS	2
La langue de la République ne saurait être l'anglais	2
Loi du 4 août 1994 : application.....	3
Les États-Unis et l'expansion mondiale de l'anglais.....	5
LA VIE DE LA LANGUE	6
Lettre aux dirigeants d'Orange	6
Harangue de la langue française	8
LIBRES OPINIONS	9
La fin de la chose française ?	9
PARUTIONS	11
LE COURRIER DES LECTEURS	13
LA VIE DE L'ASSOCIATION	15

<i>Avenir de la langue française</i>
Président de l'association : Albert Salon
Directeur de la publication : Jean Jacques Méric
Comité de rédaction : Marie-Claire Bernier, Lionel Cudennec, Guillen Deschamps, Charles de Dianous, Jean Hourcade, Françoise-Laura Lebeau, Denis Nardin, Albert Salon
Rédaction et siège de l'association : 34 bis, rue de Picpus - 75012 Paris Téléphone : 01 43 40 16 51 — Télécopie : 01 43 40 17 91 www.avenirlanguefrancaise.org
ISSN en cours Imprimé par nos soins - Dépôt légal à parution
Adhésion à l'association : 32 € (abonnement inclus). Abonnement seul : 18 €

Notre combat : ses acteurs

Sur les brevets européens : une décision navrante du Conseil constitutionnel saisi par 77 députés !

Voyez nos réactions ci-après. Alertez-en tout journaliste accessible !

COMMUNIQUÉ

De trois présidents d'associations

Paris, le 2 octobre 2006

LA LANGUE DE LA RÉPUBLIQUE NE SAURAIT ÊTRE L'ANGLAIS

En admettant la constitutionnalité du protocole de Londres sur les brevets d'invention, qui prévoit la renonciation de la France à la traduction dans la langue de la République, le Conseil constitutionnel commet une double erreur.

Juridique, car il n'est pas soutenable de prétendre qu'un monopole conféré par l'État relève du régime des contrats privés, alors qu'il s'impose aux tiers et que les tribunaux eux-mêmes parlent de la « loi des brevets »..., laquelle doit être intelligible en français, contrepartie légale indispensable de ce privilège.

Politique, car il est inacceptable de laisser un organe dépendant des multinationales anglo-saxonnes, comme l'Office européen des brevets de Munich, régler sans contrôle dans ces matières.

Aujourd'hui, en Europe, ceux qui ne sont pas de langue maternelle anglaise sont traités comme des citoyens de seconde zone.

La Constitution, la République sont ridiculisées par cette décision, politiquement et économiquement plus inopportune que jamais. Il est inadmissible de reléguer le français à un rôle subalterne au sein d'un appareil d'État qui se coupe totalement de la réalité sociale du pays.

Il y va de nos emplois, de notre identité, de notre capacité d'agir collectivement.

Les parlementaires qui seraient tentés de tirer parti de cette décision pour avaliser cette capitulation doivent être mis en garde : le peuple français a la mémoire longue, et il ne la tolérera pas.

Vive la République, Vive la France !

Henri Fouquereau - Secrétaire général du *Forum pour la France*

Albert Salon - ancien ambassadeur, président d'*Avenir de la langue française*

Denis Griesmar - Comité Valmy, ancien président de la *Société des traducteurs français*.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

de Jacques MYARD, député UMP, président du Cercle Nation et République

Le 30 septembre 2006

A/S : Langue française : décision honteuse du Conseil constitutionnel !

La décision n° 2006-541 DC du 28 septembre 2006 du Conseil constitutionnel, qui déclare conforme à la Constitution l'accord de Londres relatif au brevet européen, est proprement stupéfiante et scandaleuse.

Prétendre qu'« un brevet s'inscrit dans le cadre de relations de droit privé entre le titulaire d'un brevet européen et les tiers intéressés » est une totale contre-vérité juridique.

C'est contraire à tous les textes de loi et à la jurisprudence de toutes les juridictions qui confèrent au brevet des prérogatives d'ordre public qui en font un véritable acte public, qui met en cause les relations entre les citoyens et l'Administration.

Prétendre que l'Office européen des brevets est le seul organisme public appelé à se fonder sur un texte rédigé dans une langue autre que

le français pour faire produire des effets de droit au brevet européen, et ne relève pas de l'ordre juridique interne et auquel l'article 2 de la Constitution ne saurait être opposé » relève de l'imposture car, lorsqu'un titulaire de brevet européen demande qu'il soit reconnu en France, **il devient un brevet français via l'INPI. C'est un titre de propriété dont la contrefaçon relève des juridictions françaises.**

Le Conseil en tire ainsi à tort que l'accord de Londres n'est pas contraire à l'article 2 de la Constitution, qui dispose que « la langue de la République est le français ».

De surcroît, le Conseil repousse d'un revers de main tous les autres arguments dont l'accessibilité et l'intelligibilité de la loi. C'est proprement inouï !

On est en droit de se demander quelles sont les mauvaises fées qui se sont penchées sur cette décision.

Sur le plan politique, cette décision survenant au moment du Sommet de la Francophonie de Bucarest constitue un reniement constitutionnel majeur, un véritable acte d'apostasie au service des multinationales.

La langue française étant le ciment de la Nation, la véritable patrie de l'identité française, le Conseil constitutionnel joue les apprentis sorciers en apportant directement son soutien à toutes les forces qui privilégient honteusement l'emploi du

« globish » pour des raisons douteuses et mercantiles. Cette politique d'abandon est extrêmement dangereuse car elle va provoquer le réveil brutal des Français.

Jacques Myard est bien décidé à lutter contre la ratification de cet accord contraire à nos intérêts. Plus que jamais, la bataille du français continue.

Loi du 4 août 1994 : application

Depuis le début de l'année, *Avenir de la langue française*, *Défense de la langue française* et l'Association francophone d'amitié et de liaison se sont conjointement constituées partie civile dans cinq procédures : trois à Paris et deux en région parisienne (Clichy-la-Garenne et Rambouillet).

Ces constitutions de partie civile ont toutes été engagées dans des procédures relatives à la protection des consommateurs (article 2, alinéa 1^{er}, de la loi). Elles l'ont été à la suite, pour chacune, d'un procès-verbal d'infraction, conformément à l'article 18 du texte législatif, dressé par les directions départementales de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes de Paris, des Hauts-de-Seine et des Yvelines.

Elles ont visé des produits et des infractions variés. Les produits : jouets, petits appareils électroménagers (mixeurs, fers à repasser...), semelles, produits alimentaires, produits de lavage. Les infractions : instructions d'utilisation, précautions d'emploi, mises en

garde, mentions de restriction d'âge, désignations de mets sur des cartes de restaurant.

Les langues en cause ont été l'anglais dans toutes les procédures sauf une (l'italien), parfois accompagné d'une ou de plusieurs autres langues : portugais, espagnol, allemand, italien, néerlandais.

Les associations ont obtenu gain de cause dans tous les cas. Un jugement a été frappé d'appel par la partie condamnée.

Ce début d'année a été marqué par une décision de justice qui, pour la première fois, a statué sur des désignations de mets sur des cartes de restaurant. En cette fin d'année, d'autres actions en Justice devraient intervenir dans ce domaine.

Jean-Claude Amboise

Avocat à la Cour
Docteur en droit

NDLR : Vous pouvez vous rendre acquéreur de la thèse de doctorat de maître Amboise, publiée par l'Agence nationale de reproduction des thèses (ANRT - Lille), intitulée : *L'utilisation de la langue française en France, face aux langues étrangères - les garanties juridiques* (546 p. - 41,92 €).

N'hésitez pas à nous demander de plus amples renseignements...

Un écho d'Anna-Maria Campogrande

Italienne travaillant à Bruxelles, championne de la défense de nos langues là-bas, d'abord de l'italien, mais aussi du français et des autres..., elle réagit ici à l'article des frères Poivre d'Arvor sur la carence de nos élites en matière de langue française, dans le Figaro du 30 septembre, que Marceau Déchamps lui avait envoyé.

C'est vrai, nos langues et nos cultures sont les Cendrillons de l'Europe en marche mais les Français sont, quand même, ceux qui bougent le plus. Heureusement d'ailleurs, sinon on en serait déjà à la langue unique qui entraîne la pensée unique. Le débat sur les langues est absent des débats de toutes les élections dans tous les États

membres de l'Union parce que ceux qui nous gouvernent se sont déjà vendus au pouvoir économique et financier dominant, à la barbe des citoyens. Si nous voulons conserver ne fût-ce qu'une loque de démocratie en Europe, les Français ne devront jamais baisser les bras.

Amicalement,

A.-M. Campogrande

Note de la rédaction : Que chacun fasse en sorte de saisir toute autorité et tout journaliste à sa portée, pour soutenir nos associations qui se battent pour que ces thèmes soient dans la campagne présidentielle !

La direction des Fraudes du Finistère est active

Comme nous l'avons déjà souligné dans les colonnes de ce bulletin, la Direction départementale des fraudes se montre présente également en province, notamment dans le Finistère, aux côtés de ceux qui travaillent pour la langue française.

Ainsi, certains salons de coiffure n'hésitent pas à recourir au « tout-à-l'anglais » dans la présentation de leurs produits.

Les expressions « hairdresser », « short cuts », « dry cleaner » fleurissent dans les établissements d'un artisan... ayant aujourd'hui « pignon sur rue ».

Une intervention des services de la Répression des fraudes a eu lieu sur place et le gérant local a pu modifier – comme il s'y était engagé – sa présentation ainsi que sa signalisation.

Cette attitude illustre les possibilités ouvertes par un minimum de dialogue, ceci dans le cadre d'une approche qui laisse une grande part à la conclusion par étapes d'un compromis.

Déjà présente à plusieurs reprises sur le pourtour de l'arrondissement brestois, l'unité administrative du ministère de l'Économie et des Finances a prouvé sa volonté de s'insérer dans une lutte qui n'est pas destinée à s'interrompre dans un proche avenir.

Il convient de souligner que cette intervention n'est que la continuation d'une relation nouée, il y a de cela huit ans, et qui nous a permis de trouver des interlocuteurs attentionnés.

Lionel Cudennec

NDLR : Que chacun(e) de vous saisisse sa Direction départementale de la répression des fraudes pour obtenir des résultats comparables !

Si vous souhaitez qu'un exemplaire de ce numéro soit adressé à l'un de vos amis, notez ci-dessous son adresse, nous ferons le nécessaire :

Nom/Prénom

Adresse

.....

Code postal/Ville

Courriel

Téléphone.....

De la part de

Notre membre très actif Yves Montenay, professeur à « Sup de Co » (ESCP de Paris), s'exprime sur le soutien des États-Unis à l'expansion mondiale de la langue anglaise.

En fait, beaucoup d'Américains ne comprennent pas pourquoi les autres peuples résistent à l'assimilation à l'anglais, ce qui, à leurs yeux, serait tellement plus simple et éviterait tant de conflits. S'il ne tenait qu'à eux, qu'à leurs seules valeurs et à leur démocratie, le monde entier croulerait sous la paix ! De nombreux Américains croient que le monde devrait en arriver à une langue et une culture uniques – la vision anglo-saxonne du monde –, ce qui correspond à l'idéologie WASP, quasi religieuse : les Anglo-Saxons sont le peuple choisi par Dieu pour coloniser l'Amérique du Nord et mener le monde vers la liberté. Dans ce contexte idéologique, la possibilité d'imposer une langue unique au reste du monde serait ainsi l'expression d'un « choix divin ». Il s'ensuit que la domination de l'anglais dans pratiquement tous les domaines de la vie internationale (politique, scientifique, commercial, financier, aéronautique et militaire) relègue le multilinguisme au rang des utopies et du folklore.

L'expansion de l'anglais pour les États-Unis est un objectif réel et poursuivi de façon à discréditer les langues concurrentes en les faisant passer pour des langues « régionales », « dépassées », voire « archaïques ». Mais le grand « défaut » des autres langues pour les Américains serait leur « non-universalité ». Certains Américains se demandent même quelle sottise obstination peut bien inciter les mères japonaises, chinoises,

françaises, etc., à parler à leur bébé dans leur langue nationale ! D'autres sont convaincus que, si les pays du Sud sont pauvres, c'est parce qu'ils s'obstinent à enseigner leur langue nationale dans les écoles primaires ! En réalité, pour la majorité des Américains, la multiplicité des langues est considérée comme un mal et une source de conflit. L'unilinguisme anglais est perçu, au contraire, comme un symbole d'unité et d'efficacité. On pourrait résumer la pensée anglo-saxonne : « Prenez notre langue, nous prendrons votre système métrique ; vous voyez bien que, si être attaché à sa langue est sympathique, c'est une sacrée complication ! Oubliez tout cela, parlez anglais et devenez citoyens du monde ! »

Dans son livre intitulé *The English Language* (publié en 1985), Robert Burchfield nous donne une conception assez précise de l'idéologie linguistique américaine : Toute personne éduquée dans le monde souffre de privations si elle ne connaît pas l'anglais. Bien sûr, l'extrême pauvreté ou la famine sont reconnues comme étant les formes les plus cruelles et révoltantes de privation. Quand elle s'applique seulement à la langue, on ne la remarque pas mais, pourtant, elle n'en est pas moins significative. Burchfield affirme même que « tout intellectuel a besoin de l'anglais au même titre que toute personne a besoin de nourriture ». Il croit également que priver un intellectuel de l'anglais est quasi assimilable à un « crime ».

C'est pourquoi il paraît si difficile pour l'Américain moyen de comprendre, après l'attaque terroriste du 11 septembre 2001, que d'autres nations pouvaient ne pas envier leurs « valeurs universelles » et leur langue qui l'est tout autant. Les Américains sont convaincus qu'ils continuent de faire envie au reste du monde et qu'ils éclairent la planète de leur imposante culture. Or, l'image que projettent les États-Unis souffre d'une crise qui coûte cher au pays de l'oncle Sam. La politique étrangère des États-Unis ne serait qu'une des sources de l'antiaméricanisme dans le monde. Il faut probablement pointer du doigt l'arrogance et l'insensibilité du peuple américain, l'omniprésence de la culture populaire américaine et le sentiment que la mondialisation correspond en fait à l'américanisation.

Mon avis : c'est d'autant plus dangereux pour les non-Américains qu'une part des arguments américains sont pertinents. Mais l'orgueil que les « États-Uniens » en tirent les fait dérapier, et c'est leur rendre service que de leur rappeler qu'il existe aussi d'autres langues, cultures et « sensibilités ». Faire « la carpette anglaise » (nom du prix décerné aux Français qui s'aplatissent) n'est bon ni pour nous, ni pour eux.

Yves Montenay

La vie de la langue

Un écrivain qui nous fait l'honneur d'adhérer à ALF a piqué ce

« Coup de sang ! »

Lettre aux dirigeants d'Orange

par Dominique Daguet*

« Aplaventrisme »

Mesdames et Messieurs dirigeant l'entité Orange,

Il est totalement anormal, et en cela inadmissible, que l'on annonce aux Français l'ouverture d'Orange en remplacement de Wanadoo par un mot en langue étrangère. La traduction en tout petits caractères ne suffit pas.

C'est mépriser la France, les Français et leur langue, sans oublier tous ceux qui, à travers l'univers, ont cette langue en partage, que de vouloir leur imposer un autre langage que celui qui leur a été légué par des siècles d'histoire, où les souffrances, et pas plus les enthousiasmes, les travaux consentis en pure gratuité et les œuvres immenses, n'ont manqué ; langue qui a suffisamment, si j'ose l'écrire, de « lettres de noblesse » pour qu'elle ne soit pas traitée comme un vulgaire idiome de sous-développés mentaux. Type d'idiome qui d'ailleurs ne saurait exister, sauf dans l'imaginaire de commerciaux et de publicitaires sans autres ambitions que de complaire aux puissants, aux idolâtres du fric et aux acculturés qui dominent ce monde. Si vous désirez que l'on considère que vous êtes de leur compagnie, libre à vous, mais vous porterez devant l'histoire qui n'oublie rien que vous vous êtes faits leurs complices dans un crime toujours en train de se commettre, vendre sa patrie pour trente deniers.

Je ne découvre aucun trait d'humour dans cette façon de procéder qui est la vôtre, ni d'ailleurs la moindre trace de nécessité : seulement une manifestation de plus de l'espèce d'aplaventrisme de France Télécom devant la langue du dieu Dollar. On ne respecte que ceux qui se font respecter.

Chers lecteurs : imitez-le !

***Dominique Daguet** est écrivain. Derniers ouvrages parus :

[Bossuet](#) (Fides, 2002) ; [Poèmes choisis](#) (éd. français-hongrois, Librairie bleue, 2005)

BRÈVE

Pour fêter le soixantenaire du *Petit Prince* de Saint-Exupéry, et saluer cette fin de l'année Senghor de la Francophonie, découvrez *La planète du Petit Prince*.

Nous vous offrons, chers lecteurs, chers adhérents, cette nouvelle de l'un de nos membres fidèles, qui souhaite rester anonyme.

Elle est jointe à ce bulletin.

AU SUJET D'« AROBASE »

Rappel pour ceux qui savaient mais qui ont oublié.

« Ce cher @ n'est pas du tout un abominable symbole tout droit sorti du cerveau technocratique d'un quelconque Yankee. En fait, @ est une abréviation latine.

Mais oui ! Elle est employée dès le XVII^e siècle, et peut-être même avant, dans le latin dit « de chancellerie », et cela, dans toute l'Europe. Elle correspond à la préposition latine « ad » = « à » avec une idée de direction, à l'origine. Elle signifie en français « à » ou en anglais « at » et remplaçait la préposition comme le & remplace « et ».

Elle constituait assez souvent la première ligne d'adresse de documents diplomatiques. En conséquence ce petit symbole doit être prononcé « ad » et non « at » ou pour n'importe quel autre barbarisme. Quant à son appellation, elle est on ne peut plus... Française ! Fi des arrobas, art au bas, haro bath et autres arrobaneries.

Ce sont des imprimeurs bien de chez nous qui ont tout simplement désigné ce caractère par ses éléments descriptifs évidents : « a-rond bas » (de casse). Explication : « bas de casse » signifie en imprimerie la minuscule, la version majuscule ayant également existé. Ce terme est devenu une désignation typographique internationale pendant au moins deux siècles en Europe. Les concepteurs de l'internet ont donc gardé ce signe qui continue à être utilisé dans les pays anglo-saxons pour indiquer une adresse de destinataire.

Réjouissons-nous, latinophiles :
Le latin redevient d'un usage international...
même s'il n'est pas facile à reconnaître !

Bertrand Lambert

NDLR : tous pour « ad » !

Un espoir en Afrique du Sud...

Le président sud-africain, M. Thabo Mbeki, a annoncé une nouvelle peut-être prometteuse...

En effet, son pays noue des relations de plus en plus affirmées avec les autres pays du continent sur le plan commercial. Cette intensification des échanges nécessite une adaptation à une langue véhiculaire, le français. De cette exigence est née l'idée d'un programme d'enseignement du français à l'intention des entreprises sud-africaines investissant dans les autres pays d'Afrique.

Compte tenu de cet impératif, une approche enrichissante de la coopération linguistique entre nos deux pays peut être approfondie entre les ministères concernés des deux nations.

Une chance est à saisir, il importe aux autorités françaises de ne pas la laisser passer...

Lionel Cudennec

BRÈVES

- › Avenir de la langue française publie sur son site www.avenirlanguefrancaise.org une très édifiante correspondance au sujet de M^{me} Royal entre Julien Dray et notre association amie : l'AFRAVER (« Francophonie Avenir ») à Manduel. Voyez notre site ou demandez le texte - 6 pages - au secrétariat moyennant une enveloppe timbrée (0,84 € en service économique).
- › Lecteurs, visitez aussi l'excellent site de la latinité et de la francophonie www.voxlatina.com, et participez aux forums !

Harangue de la langue française

Ô rage, ô désespoir, ô vieillesse ennemie !
N'ai-je donc tant vécu que pour ces infamies ?
Depuis plus de mille ans, en France, suis d'usage.
D'un glorieux destin, je porte témoignage.
J'ai vaincu le latin, les idiomes barbares,
Pour tous les beaux esprits, suis devenue un phare.
Au siècle des Lumières, les Princes et Poètes
De mes subtilités engageaient la conquête !

Mais me voilà tombée en extrême danger.
De mon rayonnement, voudrait-on se venger ?
Sigles extravagants, termes décapités,
Illustrent un parler de piètre qualité.
Rando, abdo, ado, l'abus des apocopes
Un cerveau paresseux, à force, développe !
Des troupes d'ignorants impunément méprisent
Les règles des accords qu'ils n'ont jamais comprises.
De snobs intellectuels plaisent à jargonner,
D'un faux savoir ils ont l'intellect gangrené.

« Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement »...
Chez eux, la confusion apparaît clairement !

Quant à ces conquérants venus d'outre-Atlantique,
Ils veulent me courber sous leur joug tyrannique,
Me confisquer des mots qu'ils jugent obsolètes,
Indignes du progrès, bons pour les oubliettes,
Par ce biais, me priver d'originalité,
Pour me mettre à merci, sans pouvoir protester.
Dans leur « gallo-ricain », ils pensent m'enliser.
Or, langage outragé est nation menacée.

Français, as-tu du cœur ?
Remets-moi à l'honneur !
Restaure ma grandeur !
Redore mes couleurs !
Arme-toi de vaillance
Pour prendre ma défense !
Tire-moi de la fange.
Va, cours, vole et me venge !...

Corneille, qui a tant magnifié la langue française, me pardonnera de m'être quelque peu inspirée de l'un de ses chefs-d'œuvre que le lecteur identifiera sans peine.

Catherine Girard-Augry,
Landremont, 18 juillet 2006.

Des Québécois et des Acadiens : un beau problème de droit international

Droit à la nationalité française

Le 17 avril dernier, je demandais à M^e Christian Néron, procureur dans ce dossier, de déposer, à la chancellerie du consulat de France à Québec, une requête afin que me soit délivré un passeport par les autorités administratives françaises. Il joignait à cette requête un mémoire où il est démontré que, bien que je sois née au Québec de parents Québécois d'ascendance française, je suis toujours une *naturelle française*, au même titre que mes ancêtres français venus s'établir en Nouvelle-France. Ce mémoire rédigé par M^e Néron démontre, pour l'essentiel et autorités à l'appui, que le traité de Paris de 1763, quoique formellement ratifié par le roi de France et enregistré par le parlement de Paris, n'aurait jamais dépouillé les habitants de la Nouvelle-France de leur statut

de naturels français, laissant intact leur droit, confirmé par deux ordonnances royales, d'aller, de retourner ou d'habiter en France, à leur choix, quand bon leur semblerait, et ce, sans être tenus de prendre *aucunes lettres de déclaration ni de naturalité*.

Selon l'argumentation présentée dans ledit mémoire, cet état de fait serait dû à des vices de forme et de consentement commis lors des négociations du traité de paix. Ainsi, en vertu des lois fondamentales du royaume de France, les rois, bien que seuls habilités à conclure des traités, ne pouvaient céder légalement aucun territoire ni aucune parcelle du domaine de la Couronne sans avoir, au préalable, obtenu l'assentiment des

états généraux du royaume ; ce qui ne fut jamais demandé. De même, toujours en vertu desdites lois, les rois de France ne pouvaient céder légalement leurs sujets ni aucun peuple du royaume sans avoir demandé et obtenu leur consentement ; ce qui n'a jamais eu lieu non plus. Ces deux graves omissions s'expliquent par le fait que les rois de France et d'Angleterre se sont trop empressés de conclure leur traité de paix en omettant, sciemment, de se conformer à des dispositions incontournables du droit constitutionnel français. Bien qu'il soit incontestable que Louis XV a bel et bien signé, de sa main, le texte final du traité de Paris, il n'en demeure pas moins qu'il a omis, tout d'abord, de convoquer les états généraux et, par

la suite, de solliciter auprès des habitants de la Nouvelle-France leur consentement à devenir les sujets du roi d'Angleterre. En d'autres mots, et pour parodier une formule plus contemporaine, le droit constitutionnel français leur garantissait le droit de donner une réponse claire à une question claire avant qu'ils ne puissent être cédés légalement à un souverain étranger ; ce qui ne fut même jamais abordé avec la population concernée.

Ironiquement, les autorités anglaises étaient bien au fait de ces particularités propres au droit constitutionnel français, mais, tellement empressées de conclure l'entente convoitée, elles ont consenti à s'engager dans un traité alambiqué, portant en lui-même les germes de sa propre destruction. Ainsi, les habitants de la Nouvelle-France ont été cédés à un souverain étranger en violation de leurs droits constitutionnels, droits

pourtant explicitement garantis par deux ordonnances royales. Force est donc de conclure que ces habitants n'ont jamais perdu leur statut de *naturels français*, que leurs descendants ont conservé ces mêmes droits, et que ma démarche est strictement fondée en droit.

Marie-France Vallée

Nos lecteurs aimeront sans doute lire le texte intégral de ce mémoire sur le site français Vox Latina : <http://www.voxlatina.com>

Libres opinions

La fin de la chose française ?

Une grande puissance, c'est une nation qui peut projeter hors de ses frontières, dans l'ensemble du monde, son économie, ses forces armées et sa culture.

La France l'a été pendant des siècles, parfois la première d'entre toutes. Elle l'est encore, si on considère son classement comme puissance exportatrice, voire militaire, même et surtout si on rapporte ce potentiel à sa démographie, qui est de l'ordre de 1 % de la population mondiale. Elle le demeure aussi dans le domaine culturel, vu l'implantation mondiale de la langue française, la seule avec l'anglais à être en usage à des degrés variables dans les cinq parties du monde, vu le rayonnement de son cinéma (sauf aux États-Unis) et de ses artistes, et vu ce qui reste de son réseau d'écoles et d'institutions culturelles sur la planète.

Mais c'est ce troisième volet qui est en danger imminent d'être démantelé, avec pour conséquence mécanique la descente de la France « en deuxième division », au rang de puissance moyenne (ce qu'elle est en termes de population) et définitivement dépouillée de son rayonnement séculaire (ce qu'elle n'est pas encore). Les États-Unis de Bush et de son équipe agressive et arrogante savent ce qu'ils font en s'acharnant, à l'OMC et ailleurs, contre le concept de diversité culturelle qui permet encore aux nations de ne pas considérer les livres, films et autres produits culturels (c'est-à-dire vecteurs de messages, de pensée ou d'imaginaire) comme des kilos de matière exportable ou importable au même titre que les automobiles ou les barils de pétrole.

Or, nos propres autorités, tout en criant au loup de façon généralement convaincante dans les enceintes internationales, ne se donnent pas les moyens de maintenir debout un dispositif culturel international bien implanté et efficace qui maille encore le globe de façon exemplaire.

Le budget de la Direction générale des relations culturelles (aujourd'hui « de la coopération internationale et du développement » ou DGCID, glissement déjà significatif) du ministère des Affaires étrangères, qui représentait il y a vingt ans 60 % du budget du ministère (lui-même un peu plus de 1 % du budget de l'État), est tombé il y a quelques années à un peu plus de 30 %. Il est remonté ensuite légèrement, mais les gels de crédits et

coupes diverses imposées par Bercy (clôture des exercices longtemps avant le terme de l'année civile par exemple), au mépris des lois de finance votées par le Parlement, ont toujours maintenu la part réelle de la DGCID au-dessous de ce chiffre.

Le ministère lui-même dans son ensemble a tellement pâti du comportement brutal et méprisant des Finances à son égard qu'une grève des diplomates, la première de l'Histoire, a paralysé tout notre dispositif diplomatique un jour d'octobre 2003. J'étais en poste alors, et la colère des uns et des autres n'avait d'égale que notre humiliation : budgets gelés à hauteur de 30 %, rémunérations diminuées, mais surtout : projets de coopération annoncés à nos partenaires étrangers supprimés sans préavis après des années, parfois, de longues démarches dans l'intérêt de tous, perte de face et de crédit, la parole de la France reniée.

Or, qui en France s'en est ému vraiment ? A-t-on vu des manifestations de soutien ? Demandez à votre voisin, à votre concierge, à votre cousine... Qui s'avise de l'impact sur notre image, donc, indirectement, sur notre économie, des établissements culturels, instituts ou Alliances françaises, lycées, écoles qui constituent pour le moment encore (en attendant le prochain oukase du Budget ?) le principal réseau de ce genre dans le monde ? Si Paris a été cette année encore, et malgré le boycottage américain, la ville la plus visitée du monde, si la France demeure la principale destination touristique de la planète, croit-on que cela s'est fait tout seul et que l'image projetée par notre réseau n'y est pour rien ? Zéro virgule quarante pour cent du budget de l'État pour « dire » et montrer la France à l'étranger, est-ce encore trop quand on a à offrir l'épaisseur culturelle et la créativité artistique qui, partout, continuent à remplir les salles de Mexico à Manille pour peu qu'un dispositif opérationnel en assure la promotion, comme c'est encore le cas ?

Dans de nombreux pays, on trouve aux plus hauts postes des décideurs qui ont étudié en France, parfois avec l'aide d'une bourse. Or, le nombre des bourses offertes par la France diminue régulièrement, proportionnellement aux enveloppes attribuées aux ambassades, lesquelles ne suffisent parfois même pas à mener certains bousiers au terme de leurs études pour peu qu'il y ait eu le moindre accident de parcours.

Dans le même temps, des milliers d'étudiants asiatiques, y compris dans les pays sous sanctions, se dirigent, délaissant Paris, vers les universités britanniques, australiennes ou américaines. Avec qui, dans dix ans, traitera-t-on dans ces pays, parfois encore largement francophones ? Il n'y a même pas, à l'administration centrale, de fichier complet de nos anciens boursiers, faute sans doute des quelques milliers d'euros nécessaires pour constituer une base de données mondiale pourtant simple à compiler. C'est ainsi que se détachent de nous des milliers d'anciens amis, qui regrettent le « silence radio » de notre pays une fois rentrés chez eux.

Le nombre des professeurs détachés, naguère des milliers à travers le monde – j'en ai fait partie – diminue au point d'obliger certains établissements à ne recourir qu'au recrutement local de dernière minute, en comptant à chaque rentrée sur le miracle qui fera tomber du ciel le conjoint enseignant de tel expatrié, ou la petite amie formée au français langue étrangère venue rejoindre pour quelques mois son fiancé au poste commercial...

À l'administration centrale, dans les couloirs feutrés de la DGCID où règne aujourd'hui un silence de qualité, on est loin des allées et venues qui dans les années 60 à 80 marquaient les campagnes de recrutement : jeunes pleins d'espoir venus présenter leur candidature, huissiers débordés, secrétaires trotinant avec leurs dossiers. Depuis cette année, l'Éducation nationale n'accordera plus de détachements mais une simple mise en disponibilité aux enseignants partant dans certaines écoles françaises de l'étranger, montrant bien par là que leur expatriation n'est plus considérée comme une mission d'intérêt national, mais une simple convenance personnelle.

Les chefs de service ou de bureau, généralement eux-mêmes anciens du réseau, ne cachent plus leur découragement et semblent « ne plus y croire » : quoi qu'on fasse, Bercy s'y opposera. Quant au directeur général « des relations culturelles », comme on dit encore, qui occupe ce qui fut longtemps un des postes les plus valorisants de la fonction publique, diplomate de carrière lui-même, il n'a pas trop intérêt à taper du poing sur la table puisqu'au terme de ses deux ou trois années à la « centrale » il est voué à une ambassade prestigieuse. La prudence s'impose donc à lui.

Retraité depuis peu, je n'ai plus ce souci.

Avant de quitter mon dernier poste, j'ai été l'invité de mon collègue et ami japonais qui – c'était presque réconfortant – ne percevait pas encore la détresse de notre réseau (que, localement, nous cachions comme nous pouvions avec quelques cache-misère et beaucoup de bonnes volontés locales). Au contraire, il louait le « soft power » de la France qui, dépourvue du rouleau compresseur et des moyens financiers de Washington, souvent contre-productifs, et même du Japon, arrivait néanmoins dans cette lointaine capitale asiatique à assurer un programme culturel régulier, attirant des centaines de spectateurs et d'auditeurs à nos concerts, conférences et cours de langue. Lui-même disait avoir du mal, avec son centre, face à l'administration de Tokyo. Son compliment, qui était sincère, m'a touché car il est vrai que dans les postes nous assurons encore le spectacle, que nous tenons notre rang, avec des bouts de ficelle certes, mais aussi avec professionnalisme et quelque passion du métier. Mais sans moyens matériels, rien ne dure bien longtemps.

À preuve ce détail apparemment anodin : depuis plusieurs années déjà, le Quai d'Orsay a dû supprimer le bel usage qui consistait à offrir à l'étranger de beaux agendas, ornés de photos de notre pays, que l'on retrouvait partout sur les bureaux

ministériels des cinq continents. Ne trouvant pas dans le commerce local pour moi-même d'agenda de bureau fonctionnel, j'ai demandé à l'ami japonais de me dépanner. C'est donc un (très bel) instrument orné du mont Fuji, mais sans un mot de français, qui servira à mon successeur, le même que celui qui trône sur les bureaux des hauts fonctionnaires du pays en question. Je doute que la cinquième économie du monde, que nous sommes, n'ait plus les moyens d'éditer quelques milliers d'agendas de bureau pour nos interlocuteurs d'Afrique et d'Asie !

Comme cette « haine de soi », cet art de se tirer une balle dans le pied, qui paraît animer nos grands argentiers, semble aussi devoir durer, une seule source de salut à notre avis : le recours aux fonds privés ! Si nous arrivons à persuader nos compatriotes, notamment les compagnies privées, que le mécénat n'est pas un puits sans fond ni un acte gratuit d'essence cyranesque, nous pourrions, autour d'institutions prestigieuses comme par exemple l'Alliance française (mais ce n'est pas la seule), constituer une fondation solide capable de relayer l'État défaillant dans sa mission de diffusion et de rayonnement des biens culturels, langue comprise, de la France.

Lors du cataclysme de décembre 2004 en Asie, on a vu que les Français pouvaient se montrer généreux. Notre pays, même si l'État est sans le sou, est fondamentalement riche. Il s'agirait ici de « charité bien ordonnée », de la défense de notre liberté de parole, de notre identité et de notre être même dans un monde « globalisé », menacé à la fois par la violence des humiliés d'hier et par l'autisme d'une puissance impériale devenue hostile après avoir été notre alliée. Car si l'État est pingre ou mal géré par les technocrates des Finances (qui s'arrogent eux-mêmes des primes extravagantes), il faut bien que les Français se prennent en main dans la défense de ce qu'ils ont de plus précieux : leur culture, d'essence universaliste, leur langue, leurs valeurs, solides dans leur essence mais bien fragiles dans leur existence face à tous les molochs. On reverra peut-être alors les châteaux de la Loire sur les agendas des décideurs asiatiques, et nos jeunes, nos créateurs, nos artistes pourront retrouver des emplois et un avenir grâce à l'effort de nos compatriotes, aujourd'hui trahis par l'arrogance de certains beaux esprits.

La France en a vu d'autres, mais chaque siècle invente pour elle un danger de mort nouveau. Ce siècle pourrait être celui de le « mort douce » et consentie, sucrée, aseptisée, à la californienne. Plus vraisemblablement, il y aura un sursaut contre ce qui serait la trahison d'un passé qui nous oblige, mais à quel prix ? Si c'est au prix d'un second 21 avril 2002, non merci ! L'âme de la France, pour le coup, ne s'en remettrait pas, ni son image à la face du monde.

Remettons donc le bon sens à la mode et redonnons-nous, pour quelques centièmes de point de notre budget, les moyens de redevenir la nation exemplaire, « l'exception » qui nous a tant fait admirer, en mars 2003 comme depuis des centaines d'années, pour oser préférer la vérité des choses à la fascination de la « fatalité », la beauté des choses au tout-utilitaire, la fidélité à l'éphémère, le simple plaisir d'être soi au pragmatisme réducteur.

Jean Hourcade

Ancien conseiller culturel, ancien directeur d'institutions culturelles (Corée, Japon, Birmanie, Malaisie)

Parutions

Après *La Fabrique du crétin*, voici, chez Jean-Claude Gawsewitch éditeur, Paris 2006, le dernier ouvrage de Jean-Paul Brighelli : *À bonne école !*

Un livre tonique, pour redresser la France dans un secteur vital, fondamental : celui de l'Éducation nationale ou instruction publique ! Nous vous en recommandons vivement la lecture. Il va tout à fait dans le sens de ce qu'ALF avait lancé pour son « groupe enseignement ». Il devrait être lu par tous nos « responsables-mais-pas-coupables ». N'hésitez surtout pas à nous envoyer vos commentaires après que vous aurez lu cet important ouvrage ! Et, si vous partagez notre sentiment, contribuez à sa diffusion.

La Rédaction

À bonne école

Le crétinisme n'est pas une fatalité

Partout, la résistance s'organise. Derrière les portes closes de leurs classes, des enseignants, par milliers, violent des programmes et des instructions mortifères. Les parents les plus disponibles contournent, à grand renfort de cours particuliers et de pédagogies parallèles, l'école au rabais que l'on a voulue pour leurs enfants. Et les élèves préfèrent un vrai travail au *zapping* ludique qu'on leur propose encore trop souvent.

L'ennemi cependant ne se laisse pas faire. La secte pédagogique, bien organisée derrière les murailles de ses IUFM, lance ses oukases et ses excommunications. Sous prétexte d'égalité des chances, beau slogan dévoyé par des idéologues qui confondent pédagogie et démagogie, ils tentent d'éradiquer la Culture — forcément « bourgeoise » — et le Savoir — toujours « élitiste ».

L'École se meurt, l'École est morte : enseignants ou parents, pédagogues et politiques, tous sont d'accord sur le constat. Le Savoir est lettre morte. La baisse de niveau généralisée a accentué l'inégalité des chances. L'ascenseur social est en panne. Les élèves eux-mêmes, peu flattés d'être désormais des « apprenants », et de décrocher un bac dévalué, souhaitent que l'on sonne la fin de la récréation.

À bonne école est un livre de propositions. Son objectif central est de réconcilier le diplôme avec la compétence — et avec la connaissance —, afin que chacun aille au plus haut de ses capacités. Programmes et formations doivent désormais viser l'excellence, parce qu'il faut de nouveaux maîtres pour de nouvelles ambitions.

Les solutions sont à portée de main. L'École est à réorganiser, de la maternelle à l'Université, afin de faire coïncider enfin la compétence et le diplôme. La vraie égalité des chances, c'est de permettre à chacun d'aller au plus haut de ses capacités — et non de distribuer à tous un bac dévalué.

De l'apprentissage de la lecture à la formation des maîtres, *À bonne école* rassemble et organise toutes les propositions que formulent en ce moment les plus lucides et les plus révoltés des enseignants et des parents. Certaines s'imposent déjà, au grand dam des pédagogistes. D'autres, parce qu'elles heurtent de front ces deux féodalités que sont la routine et l'incompétence, seront plus difficiles à mettre en œuvre. Toutes, pourtant, sont vérités d'évidence, et nécessités immédiates. La pédagogie est à refonder sur des bases saines, qui ne soient plus doctrinales. Depuis *La Fabrique du crétin*, la guerre est déclarée — mais ce n'est qu'un début : *À bonne école* continue le combat.

Aucune polémique vaine dans ce livre. Ni élitisme forcené, ni nostalgie exagérée : après *La Fabrique du crétin*, Jean-Paul Brighelli a rassemblé toutes les suggestions de ses lecteurs, — pour que vive l'école. Normalien, agrégé de lettres, après trente ans d'expérience dans les établissements les plus divers, il a décidé de mettre sa colère au service de l'Éducation.

LE SOURIRE INNOMMABLE DES MOTS

Un de nos membres fidèles, éditeur dans le Nord, nous envoie son ouvrage, intéressante chronique langagière par des journaux du Nord.

Le Sourire innommable des mots, Jean Le Boël
Les Écrits du Nord / Édition Henry -
62170 Montreuil-sur-Mer. 2006

Ce n'est pas un ouvrage scientifique, c'est un livre d'amour. Son propos est si vaste qu'une bibliothèque n'y suffirait pas. Mais son objet est précis : partager un émerveillement, redonner le goût à ceux qui lisent d'entendre ce qu'ils disent.

On se navre de voir la langue française menacée — comme presque toutes les autres : si louables et nécessaires que soient, sans doute, les législations destinées à la protéger, la meilleure défense, me semble-t-il, est de la rendre aimable et précieuse aux yeux de ceux qui seraient tentés de l'abandonner et de montrer que les autres idiomes ne le sont pas moins.

La pensée ne précède pas la parole, elle en procède pour l'essentiel. De l'arbre, la feuille n'existe pas, avant que nous l'ayons nommée. Les entrées d'un dictionnaire découpent du sens communicable dans le concret informe et chaque grammaire l'ordonne à sa manière.

On ne renie sa langue maternelle que par haine de soi, mais rien n'empêche d'apprendre celle d'autrui pour mieux le comprendre, pour mieux se comprendre. Le respect n'a de sens que dans la différence mesurée.

Yves Montenay, éminent membre d'ALF, nous donne ci-après sa recension de l'Atlas mondial de la Francophonie qui vient de paraître en février 2006, et dont la lecture et l'acquisition sont recommandées.

Atlas mondial de la Francophonie,

Poissonnier et Sournia, Autrement, février 2006, 80 pages

La Francophonie est mal connue. En France, elle est mal comprise et parfois stigmatisée comme « ringarde » ou « néocoloniale »... Pour les uns, elle rassemble des peuples autour d'une langue, d'une vision du monde et de valeurs. Pour les autres, la Francophonie n'est qu'une manière pour la France d'imposer son autorité (culturelle cette fois) sur les anciennes colonies et ne serait que la continuation de la colonisation par d'autres moyens.

Il fallait donc décrire la Francophonie pour la laver de ces soupçons, totalement injustifiés pour qui connaît ces pays, dont une bonne part ne sont d'ailleurs pas d'anciennes colonies, et dont l'Algérie ne fait pas partie. D'où cet atlas, qui a eu des précédents (*Atlas de la langue française*, Bordas, 1995), sans parler des parties historiques et géopolitiques de nombreux livres récents. Il s'en distingue par l'importance accordée aux institutions, soit, dans le vocabulaire en usage, à la « Francophonie » (avec un grand « F »), le terme « francophonie » (avec un petit « f ») étant l'ensemble mondial des francophones et francisants.

L'atlas définit la Francophonie comme étant l'espace de la défense de la diversité culturelle face à « une certaine mondialisation » (américaine pour les uns, « libérale » pour d'autres, les deux pour certains). C'est devenu la priorité de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), organisation multilatérale qui regroupe 63 États et gouvernements sur tous les continents, soit près de 710 millions d'individus qui, à des degrés très divers, ont un lien avec le français. Sur ces 63 États, 29 pays ont le français comme langue officielle. C'est aussi un espace où les régimes politiques sont inégalement démocratiques et les niveaux de vie très différents. Depuis sa direction par Boutros Boutros Ghali, l'OIF a un peu l'ambition d'être une ONU *bis* et se veut un acteur politique de premier plan sur la scène mondiale, dont le but est de favoriser la diversité culturelle, l'éducation et le développement.

L'atlas s'attache donc surtout à cet aspect institutionnel. Une place importante est prise par ses origines puis sa création par le président du Sénégal, Léopold Sédar Senghor, celui de la Tunisie, Habib Bourguiba, celui du Niger, Hamani Diori, celui du Liban, Charles Hélou, et le roi du Cambodge, Norodom Sihanouk. Puis pour la succession des sommets et de l'évolution de l'organigramme complexe de cette « Francophonie ». Sont également exposés les « opérateurs » et institutions reliés à l'OIF, tels TV5 Monde, l'INTIF (Institut des nouvelles technologies de l'information et de la formation, Bordeaux), l'IPEF (Institut de l'énergie, de l'environnement, Québec) et l'AIMF (Association internationale des maires francophones), qui est peut-être le siège des réalisations les plus humbles et concrètes. Suit la description des innombrables réseaux et associations reliés ou non à l'OIF. Cela est complété en annexe par les biographies des pères fondateurs de la Francophonie, la liste des membres actuels du Haut Conseil de la Francophonie qui entoure le secrétaire général de l'OIF, et bien d'autres indications, dont une liste des principaux sites institutionnels sur la Toile.

La deuxième partie ressemble plus à un atlas traditionnel avec la présentation de plusieurs aspects des pays concernés, comme les médias ou la littérature. Toutefois, l'ouvrage, n'ayant que 80 pages, ne peut être exhaustif : il met parfois le projecteur sur tel pays, faute de pouvoir tous les décrire.

La troisième partie est plus axée sur l'économie et le développement au sens large (démocratisation comprise). Elle est intéressante, mais on peut se demander si la « F »rancophonie, dont c'est maintenant un des objectifs, y peut vraiment grand-chose... Du moins s'instruit-on sur bien des facettes de la « f »rancophonie.

En conclusion, cet atlas est une banque de données indispensable dans un domaine mal connu. Sa cartographie est abondante bien que parfois discutable (le détail de la carte des religions au Liban par exemple). Le lecteur curieux devra néanmoins le compléter par des ouvrages sur la « f »rancophonie plus axés « terrain » : qui parle quelle langue et pourquoi (pays, groupes sociaux, familles, entreprises...)?

Yves Montenay

Chargé du cours « francophonie » à l'ESCP-EAP

Le courrier des lecteurs

Faut-il appeler un chat un chat ?

Monsieur le Président,

On apprend que la Délégation générale à la langue française recommande l'utilisation de l'expression « dialogue en ligne » pour désigner ce qui est communément appelé aujourd'hui un « chat » et que les Québécois dénomment un « clavardage » (contraction de « clavier » et de « bavardage »).

Il y a fort à parier que « dialogue en ligne » n'entrera jamais dans l'usage courant : trop « intellectuel », trop abstrait, trop long ! Ce qui fait la force de l'anglais, en particulier dans le domaine des nouvelles techniques « grand public » – outre le fait que leurs concepteurs leur donnent presque toujours une dénomination anglaise lors de leur lancement initial, ce qui constitue tout de même un sacré avantage au départ... –, ce sont ses petits mots courts et concrets, simples à retenir et à dire, qui, bien souvent, sont des néologismes. C'est le cas de « e-mail » pour « electronic mail » ou de « blog » (contraction de « web » et de « log »).

Il faut donc que le français fasse de même sans se censurer et donc sans refuser les néologismes, qui ne sont pour une langue qu'une façon d'exprimer la modernité. Et, bien souvent, le succès est au rendez-vous (ordinateur, logiciel, courriel qui se répond bien...).

Je vous livre ces réflexions, car je me demande si les organismes officiels qui traitent de ces questions, légitimement soucieux de la pureté de la langue, ne ratent pas – au moins dans certains cas – leur cible. C'est un domaine dans lequel il faut aller vite – les techniques évoluent sans cesse – et, me semble-t-il, viser un objectif purement pratique : exprimer en français une réalité nouvelle, faute de quoi c'est le terme anglais qui s'implante définitivement dans l'usage (à titre d'exemple caricatural, la banque BNP Paribas, dans le cadre d'une campagne publicitaire destinée aux jeunes, par ailleurs joliment intitulée « give me five », offre à ceux d'entre eux qui se laissent séduire par ses arguments un « i-pod shuffle » (malgré une recherche dans un dictionnaire français-anglais, je n'ai pu déterminer de quoi il s'agit, mais je dois être un peu ringard !!).

Conclusion : faisons donc comme les Québécois !

Stéphane Marcilhacy

Le refus des comptoirs d'Air France à New York de répondre à des Français en français... ils sont mal tombés !

Chers Amis,

Je tiens à signaler le refus d'expression en langue française subi au stand AIR FRANCE de JFK à New York le 2 juillet 2006 à 16 heures, heure locale, à mon encontre. Les employés américains préposés ont refusé, malgré la responsabilité des compagnies dans les retards de connexion, d'expliquer à un passager français les détails des transferts leur incombant.

Ces refus inacceptables ont fini par être invalidés par le seul employé francophone et français du comptoir, qui a pris en compte ma demande ; les employés américains ont opposé un refus catégorique. Cela n'est pas admissible et est transmis également à AIR FRANCE.

Avec toutes mes amitiés,

Françoise GAUNET

Vice-présidente du FFI-France,
adjoindue au maire de Marseille

Si vous avez vécu des mésaventures du même ordre, chez Air France ou ailleurs, n'hésitez jamais à nous le signaler, et à écrire de votre côté. Cela finit toujours, le nombre aidant, par avoir un effet ! Courage !

*Luttons !
SF. A. Salon*

De bonnes tribulations du français en Chine : voici un apport d'Yves Montenay, centralien et administrateur d'ALF

Extraits de la lettre d'information des centraliens
(contexte : depuis plus de 10 ans, Centrale est devenue une « tête de réseau » d'institutions universitaires en France et dans le monde)

1) École centrale de Pékin

Les 107 élèves qui ont été reçus à l'École centrale de Pékin en septembre 2005 ont commencé leur scolarité par une formation intensive au français (environ 20 heures par semaine) complétée par des enseignements de mathématiques et d'informatique en chinois. Après un semestre, ils ont atteint un niveau suffisant pour commencer à suivre les enseignements scientifiques en français.

L'École centrale de Pékin est un établissement trilingue français/chinois/anglais et biculturel franco-chinois. La langue française y occupe une place importante. Plus qu'un simple outil de communication, elle sera un vecteur de transmission culturelle permettant aux diplômés de l'École centrale de Pékin de tirer le meilleur parti des deux cultures et de faciliter leur insertion dans d'autres cultures, en particulier européennes. Les Chinois ont été demandeurs de l'enseignement en français ; on constate leur multiplication en Afrique (du Nord comme subsaharienne), soit comme personnel d'entreprises chinoises sans contacts avec la population - mais leurs chefs ? - soit comme commerçants « de base » non francophones ; il n'y a aucun lien direct entre ces deux faits, mais on peut penser qu'ils se rejoindront un jour, que cela ait été planifié ou non.

Personnellement, et contrairement à mes interlocuteurs - donc je me trompe peut-être-, je pense que c'est bon pour l'Afrique, donc pour tout le monde, et qu'il est d'autant plus important que les Chinois aient « un réservoir d'interfaces francophones », sinon ils tireront l'Afrique dans d'autres directions.

2) Un partenariat est aussi envisagé entre l'ECP et les Instituts de science et de technologie en Inde, analogues aux écoles d'ingénieur françaises.

(J'espère que le volet linguistique ne sera pas oublié, mais les anglophones y sont souvent moins sensibles.)

Bien cordialement,

Yves Montenay

Que l'on n'invoque plus le coût excessif des traductions pour le fonctionnement de l'UE !

Cet argument des partisans du tout-à-l'anglais ne tient guère au vu du rapport européen ci-dessous, évoqué par le CAS (Centre d'analyse stratégique), peu suspect de souverainisme français, et que nous remercions notre membre bienfaiteur Stéphane Marilhacy de nous avoir envoyé.

UNE MEILLEURE ORGANISATION POUR RÉDUIRE LES COÛTS DU MULTILINGUISME AU SEIN DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Il n'est pas surprenant que la deuxième version du rapport du Parlement européen relatif aux dépenses d'interprétation des institutions européennes, soumis au vote lundi 4 septembre, se concentre sur des aspects organisationnels et conforte l'importance du multilinguisme comme élément important de la démocratie, représentant un compromis sur la question épineuse du coût du multilinguisme de l'Union européenne et la réduction du nombre des langues utilisées au sein des institutions. Donnant suite à un rapport spécial de la Cour des comptes européenne qui a estimé les coûts de l'interprétation à 163 millions d'euros en 2003 (moins de 1 % du budget européen), ce rapport parlementaire précise néanmoins que 16 % de ces coûts sont des dépenses gaspillées dues à des demandes non utilisées ou annulées tardivement. Ses conclusions exhortent notamment le Parlement européen, doté du plus important budget d'interprétation parmi les institutions, à donner l'exemple en introduisant une meilleure organisation des séances et un plus grand recours à des traducteurs locaux.

La vie de l'association

- ▷ **Notez bien la date de notre assemblée générale... Et venez-y nombreux !**
 Le samedi 20 janvier, en Sorbonne
 Salle Jean Cavailès, 15 heures
- ▷ Nous vous rappelons que les heures d'ouverture du bureau d'ALF sont :
Le lundi de 13 h à 18 h, du mardi au jeudi de 8 h 30 à 13 h 30.
 Le répondeur prendra votre message, ainsi que notre boîte aux lettres électronique : avenirlf@wanadoo.fr.
- ▷ **Nous vous remercions vivement d'avoir été si nombreux à nous transmettre les coordonnées de vos amis ou connaissances** qui pourraient être intéressés par notre action...
 Nous avons ainsi obtenu quelques adhésions nouvelles.
 Alors, surtout, **n'hésitez pas à poursuivre vos envois**, car nous savons maintenant que nous pouvons espérer de nouveaux membres par cette voie ! Et n'hésitez pas à recruter directement autour de vous !
- ▷ **Nous prions instamment nos membres qui ne seraient pas encore à jour de leur cotisation 2006 de bien vouloir régulariser leur situation** : nous serons sans doute tenus très prochainement – et nous en serions bien fâchés ! – de cesser nos envois du bulletin à ceux de nos membres qui n'auraient pas versé de cotisation depuis 2 ou 3 ans...



Avenir de la langue française

Bulletin

M. M^{me} M^{lle} Prénom

Adresse Téléphone domicile/bureau

..... Courriel

Date de naissance Profession ou ancienne profession

Oui, j'adhère à l'association Avenir de la langue française et je verse ma cotisation de : 15 € (étudiant) 40 € (membre bienfaiteur)
 32 € (membre actif) 48 € (couple)

Non, je n'adhère pas à l'association mais je souhaite vous envoyer une contribution de : €

Je désire uniquement cotiser et, éventuellement, recruter des membres.

Je souhaite aussi militer ; je vous indique ci-joint mes domaines préférés.

Fait le à

Signature :

Avenir de la langue française

34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris

Téléphone : 01 43 40 16 51 - Télécopie : 01 43 40 17 91

avenirlf@wanadoo.fr www.avenirlanguefrancaise.org www.voxlatina.com

Notre président et notre conseil attirent à nouveau votre attention sur les « relevés de faits » qui permettent de noter avec précision les infractions à la loi. Vous pouvez photocopier le modèle ci-dessous, le donner à vos amis qui vous rapportent, indignés, ce qu'ils ont constaté dans tel magasin, sur telle affiche, dans le mode d'emploi de tel produit...

Envoyez-nous-en : ils nourriront l'action d'ALF avec DDC !

Relevé de fait, mode d'emploi

Procédure dans le cadre de l'application de la loi du 4 août 1994

Pour faire appliquer la loi du 4 août 1994, dite loi Toubon¹, à laquelle nous avons tant œuvré pour qu'elle pût voir le jour lorsque nous avons créé l'association, et qui, même si elle est imparfaite, devrait permettre que la langue française soit respectée sur notre sol, ALF a jugé nécessaire de poursuivre en justice quiconque l'enfreint de manière manifeste².

Pour mener à bien son action, les adhérents d'ALF sont incités à relever tout fait qui leur semble en infraction avec la loi dans les lieux publics, sur des notices d'utilisation, lors de conférences, dans leur travail, etc. **Attention ! Seuls les cas relevant strictement de la loi pourront être pris en compte.**

Ces « relevés de faits » doivent être remplis de manière très minutieuse, sans quoi ils ne seraient pas utilisables. Ils doivent :

- ▶ être précisément **datés** ;
- ▶ comporter une **description détaillée** du fait (lieu, circonstances, etc.) ;
- ▶ mentionner le **nom du responsable et son adresse** ;
- ▶ être accompagnés d'une **preuve matérielle** (emballage, ticket de caisse).

Ce relevé sera traité par l'association Le Droit de comprendre, qui constitue notre relais pour les affaires juridiques, et étudié en commission mixte mensuelle. Celle-ci en effet prendra la décision d'envoyer une lettre de remontrances, puis des relances si aucune réponse satisfaisante ne permet de régler l'affaire à l'amiable.

1. Vous pouvez vous référer au *Guide de l'utilisateur*, qui précise et commente la loi. N'hésitez pas à le demander à notre secrétariat en cas de doute.

2. L'association est agréée par le ministère de la Culture et de la Communication pour se porter partie civile dans les affaires contentieuses.



Nom de l'observateur : Prénom : Association (sigle) :

Adresse :

CP : Ville : Téléphone :

DATE DE L'OBSERVATION :

NATURE DES FAITS (soyez le plus précis possible : lieu ou adresse, nature et nom du support, auteur, etc.)

.....

.....

PIÈCES JOINTES (ticket de caisse, emballage...) :

DÉMARCHES ÉVENTUELLES DE L'OBSERVATEUR :

COMMENTAIRES :

.....

Souhaitez-vous une intervention d'ALF et du Droit de comprendre ? Oui Non (En aucun cas votre nom ne sera mentionné.)

Ce document doit être ensuite envoyé à ALF ou au Droit de comprendre à notre adresse commune :

34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris



Il ne doit **jamais** être envoyé directement à une Direction départementale de la répression des fraudes (DDCCRF) ou tout autre organisme officiel.